



SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.

DÉCISION N° 005/19 /SONARA/DG/CAB DU 19 6 JAN 2019

PORTANT ATTRIBUTION AU **CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC)**,
DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA PRISE EN IMMOBILISATION DÉFINITIVE DU
PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION PHASE 1 DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RAFFINAGE (SONARA)"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/034.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'assistance pour la prise en immobilisation définitive du projet d'extension et de modernisation Phase 1 de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), objet de l'Appel d'Offres n°034.18/AOIO/SONARA/CIPM/2018 du 19/11/2018, est attribué au **CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC)**, B.P. 3223 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 58.223.813** (*cinquante-huit millions deux cent vingt-trois mille huit cent treize*), et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) CAEAC - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives



Head Office / Siège Social Cape Limboh - P.O. Box / B.P. 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tel.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 · Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 · www.sonara.cm

Société Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA · TTPRR/RC/LBE/2002/B/033 · N° de contribuable: M 1276 0000 0247 N